

Mercredi 25 mai 2022

TRANQUILITE PUBLIQUE

La Ville de Rouen présente la future brigade de nuit de la police municipale

Comme elle s’y était engagée, la Ville a recruté 11 policiers municipaux. La présentation des agents de la brigade de nuit s’est faite ce jour. Elle vient compléter « l’équipe » de la police municipale afin d’assurer un service supplémentaire aux usagers face aux problèmes rencontrés en soirée et la nuit.



Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie et Kader CHEKHEMANI, Adjoint au Maire en charge de la Tranquillité Publique : « A plusieurs reprises, avec 34 Maires, nous avons interpellé le gouvernement concernant le manque de moyens de la police nationale sur le territoire. A ce jour, nous sommes toujours en attente de 60 policiers annoncés ! Même si la municipalité se bat au quotidien pour la tranquillité publique (renforcement du système de vidéoprotection, présence accrue sur le quartier Saint-Sever,

création de cette nouvelle brigade...), la sécurité publique demeure du ressort de l’Etat. Cette nouvelle brigade ne remplacera pas la police nationale mais permettra d’intervenir notamment sur les troubles de voisinage, qui constituent une demande forte des Rouennaises et des Rouennais. Elle sera également mobilisée pour lutter contre les violences faites aux femmes. L’espace urbain doit être accessible à toutes et à tous, en sécurité, de jour comme de nuit ! ».

La Ville de Rouen dispose jusqu’à présent de policiers municipaux, qui travaillent tous les jours de 7h00 à 22h00, sauf les dimanches et les jours fériés. Pour répondre aux attentes des habitantes et des habitants, la municipalité a créé 11 postes supplémentaires pour composer cette brigade de nuit. Ces nouveaux agents, 2 femmes et 9 hommes, viennent d’horizons professionnels différents, mais complémentaires : si certains sont policiers municipaux « de carrière », d’autres viennent de l’administration pénitentiaire ou bien de la gendarmerie nationale avec là encore des profils variés (pelotons de surveillance et d’intervention, brigades territoriales). Ils auront pour horaires : 20H15 à 3H30 entre le mardi soir et le dimanche matin.



L'équipe sera au complet début juillet, avec l'arrivée de la dernière recrue. Il s'en suivra des formations initiées par le CNFPT, obligatoires de par la loi, qui débiteront en septembre prochain ; la brigade sera donc opérationnelle dans le courant du 1^{er} trimestre 2023.

Les missions principales :

- Assurer une présence dissuasive pour prévenir les atteintes aux biens et aux personnes ;
- Lutter contre les violences faites aux femmes ;
- Contrôler les débits de boissons au titre de la réglementation municipale, garantir le respect des arrêtés municipaux sur la vente d'alcool à emporter et la consommation sur la voie publique ;
- Réguler les tapages nocturnes privés et sur la voie publique ;
- Intervenir sur les regroupements nocturnes causant des troubles à la tranquillité...



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53